

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00865 Numéro SIREN : 507 603 496 Nom ou dénomination : 4 G

Ce dépôt a été enregistré le 16/12/2019 sous le numéro de dépôt 6150

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

6150

Désignation de l'entreprise		SAS 4G		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		460 avenue DE LA QUIERA 06370 MOUANS SARTOUX		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		50760349600013		Néant		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	625	AC	625	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 480	AG	16 480	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	18 600	AK	1 918	16 681
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 537	AS	4 039	2 498
		Autres immobilisations corporelles	AT	42 180	AU	10 901	31 279
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 100 200	CV		1 100 200
		Créances rattachées à des participations	BB	2 016 843	BC		2 016 843
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	13 500	BI		13 500
TOTAL (II)		BJ	3 214 966	BK	33 963	3 181 002	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 178 922	BY		1 178 922
		Autres créances (3)	BZ	695 601	CA		695 601
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	3 530 883	CG		3 530 883	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	5 405 408	CK		5 405 408	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecarts de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 620 374	1A	33 963	8 586 410	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4G		Néant ☐ *		
					Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 001 400)			DA	1 001 400	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100 140	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	5 093 277	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 621 780	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	7 816 598	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	389 469	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	18 849	
	Dettes fiscales et sociales			DY	273 598	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	87 894	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	769 812		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 586 410		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	769 812
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4G							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 208	FB		FC	1 208	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	400 851	FH		FI	400 851	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	402 059	FK		FL	402 059	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	434 390	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	836 449
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	303	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	111 534	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	212 297	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 364	
	Salaires et traitements*					FY	469 777	
	Charges sociales (10)					FZ	261 242	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	5 887	
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)				GE			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 096 407
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(259 957)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	38 684	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 188 457	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	2 227 141	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	26	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	2 227 115	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 967 158	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 4G

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	127
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	127
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 691
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	400 000
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	402 691
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(402 563)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(57 186)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 063 719
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 441 938
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 621 780
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont	HY	
		IG	
	(3) Dont	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 390
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	16 314
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 16 314 obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	400 000		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		127	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4G

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 8 586 411 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 621 781 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 MOIS
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 628 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	625			625
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 280	7 800		35 080
Immobilisations incorporelles	27 905	7 800		35 705
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 537			6 537
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 507	850		40 357
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 824			1 824
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	47 868	850		48 718
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 215 881		2 098 837	3 117 043
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		13 500		13 500
Immobilisations financières	5 215 881	13 500	2 098 837	3 130 543
ACTIF IMMOBILISE	5 291 654	22 150	2 098 837	3 214 966

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 800	850	13 500	22 150
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 800	850	13 500	22 150
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant			2 098 837	2 098 837
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 098 837	2 098 837

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

PC

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	625			625
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 200	1 198		18 398
Immobilisations incorporelles	17 825	1 198		19 023
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 385	654		4 039
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 466	4 611		9 078
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 824			1 824
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 676	5 265		14 941
ACTIF IMMOBILISE	27 501	6 463		33 964

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 904 868 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 016 843		2 016 843
Prêts			
Autres	13 500		13 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 178 923	1 178 923	
Autres	695 602	695 602	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 904 868	1 874 525	2 030 343
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	77 368
OCEMAT	5 300
CLIENT FAC A ETABLIR	300 537
Etat - produits à recevoir	3 661
Total	386 865

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 001 400,00 Euro décomposé en 500 700 titres d'une valeur nominale de 2,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 769 812 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 849	18 849		
Dettes fiscales et sociales	273 599	273 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	477 364	477 364		
Produits constatés d'avance				
Total	769 812	769 812		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	464			

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FAC A RECEVOIR	8 280
FOURN FAC A RECEVOIR MSCO	7 140
Dettes provis. prime CA	52 677
Charges sociales s/prime à payer	18 437
Etat - autres charges à payer	7 514
Total	94 048

4G
 460, Avenue de la Quiera
 Parc d'Activité de l'Argile
 105 Voie C
 06370 MOUANS-SARTOUX
 Standard : 04 92 92 59 00

Certifié conforme à l'original.

PROVENCE EXPERTISE AUDIT
Cédric VERBORG

Expert Comptable
Inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Nîmes

S.A.S. 4G
Parc d'Activité de l'Argile
Voie C, Lot 105
460, Avenue de la Quiera
06370 MOUANS SARTOUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

PROVENCE EXPERTISE AUDIT
Cédric VERBORG

Expert Comptable
Inscrit à l'Ordre des Experts Comptables de Marseille

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale de Nîmes

SAS 4G
AU CAPITAL DE 1 001 400 EUROS

SIEGE SOCIAL
Parc d'Activité de l'Argile, Voie C, Lot 105
460, Avenue de la Quiera
06370 MOUANS SARTOUX

SIRET 507 603 496 00013
APE 6420 Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 30 juin 2014, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4G relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus

Centre d'affaires Fred Zarka - 709, Avenue Raoul Follereau – 84300 CAVAILLON
Tel : 04.32.50.19.71 – Fax : 04.32.50.22.25 – Email : c.verborg@pex8384.fr
Siret : 518 172 630 00015 – NAF : 6920Z – N° TVA Intracommunautaire : FR73518172630

al

importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- L'évaluation des titres de participations,
- La réalité, l'évaluation et l'exhaustivité des créances et dettes relatives aux entreprises liées,
- La réalité, l'évaluation et l'exhaustivité des recettes et charges relatives aux entreprises liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

CV

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cavaillon,

Le 12 juin 2019

Sarl Provence Expertise Audit
Représentée par

Cédric VERBORG
Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4G		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise : 460 avenue DE LA QUIERA 06370 MOUANS SARTOUX		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 0 7 6 0 3 4 9 6 0 0 0 1 3		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, 31/12/2018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	625	AC	625	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 480	AG	16 480	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	18 600	AK	1 918	16 681
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 537	AS	4 039	2 498
		Autres immobilisations corporelles	AT	42 180	AU	10 901	31 279
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 100 200	CV		1 100 200
		Créances rattachées à des participations	BB	2 016 843	BC		2 016 843
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	13 500	BI		13 500
TOTAL (II)		BJ	3 214 966	BK	33 963	3 181 002	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 178 922	BY		1 178 922
		Autres créances (3)	BZ	695 601	CA		695 601
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	3 530 883	CG		3 530 883	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	5 405 408	CK		5 405 408	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	8 620 374	IA	33 963	8 586 410	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an				
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4G		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 001 400...)			DA	1 001 400
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	100 140
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	5 093 277
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	1 621 780
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	7 816 598
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	389 469
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	18 849
	Dettes fiscales et sociales			DY	273 598
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	87 894
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	769 812	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 586 410	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	769 812
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4G							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	1 208	FB		FC	1 208
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	400 851	FH		FI	400 851
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	402 059	FK		FL	402 059
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	434 390
	Autres produits (1) (11)						FQ	
			Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	303
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	111 534
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	212 297
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	35 364
	Salaires et traitements*						FY	469 777
	Charges sociales (10)						FZ	261 242
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	5 887
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 096 407
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(259 957)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	38 684	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 188 457	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
		Total des produits financiers (V)					GP	2 227 141
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	26	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
			Total des charges financières (VI)					GU
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	2 227 115
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 967 158

Désignation de l'entreprise <u>SAS 4G</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	127	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	127	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 691	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	400 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	402 691	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(402 563)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(57 186)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 063 719	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 441 938	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 621 780	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	34 390	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	16 314	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 16 314 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés		400 000		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			127	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

CN

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Cegid
Group

al

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4G

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 8 586 411 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 621 781 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/04/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 MOIS
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

W

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 628 Euro. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	625			625
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	27 280	7 800		35 080
Immobilisations incorporelles	27 905	7 800		35 705
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 537			6 537
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 507	850		40 357
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 824			1 824
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	47 868	850		48 718
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	5 215 881		2 098 837	3 117 043
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		13 500		13 500
Immobilisations financières	5 215 881	13 500	2 098 837	3 130 543
ACTIF IMMOBILISE	5 291 654	22 150	2 098 837	3 214 966

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	7 800	850	13 500	22 150
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	7 800	850	13 500	22 150
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste			2 098 837	2 098 837
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			2 098 837	2 098 837

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	625			625
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 200	1 198		18 398
Immobilisations incorporelles	17 825	1 198		19 023
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 385	654		4 039
- Installations générales, agencements aménagements divers	4 466	4 611		9 078
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 824			1 824
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 676	5 265		14 941
ACTIF IMMOBILISE	27 501	6 463		33 964

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 904 868 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	2 016 843		2 016 843
Prêts			
Autres	13 500		13 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 178 923	1 178 923	
Autres	695 602	695 602	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	3 904 868	1 874 525	2 030 343

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	77 368
OCEMAT	5 300
CLIENT FAC A ETABLIR	300 537
Etat - produits à recevoir	3 661
Total	386 865

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 001 400,00 Euro décomposé en 500 700 titres d'une valeur nominale de 2,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 769 812 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 849	18 849		
Dettes fiscales et sociales	273 599	273 599		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	477 364	477 364		
Produits constatés d'avance				
Total	769 812	769 812		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 464

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEUR FAC A RECEVOIR	8 280
FOURN FAC A RECEVOIR MSCO	7 140
Dettes provis. prime CA	52 677
Charges sociales s/prime à payer	18 437
Etat - autres charges à payer	7 514
Total	94 048

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

4G

Société Par Actions Simplifiée au capital de 901 260.00 €
Siège social : 460 avenue de la Quiera parc d'activité de l'Argile
06370 MOUANS SARTOUX
507 603 496 RCS CANNES

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 28 JUIN 2019**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 1 621 780.76 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	1 621 780.76 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	5093 277.98 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	0.00 €
- Soit un bénéfice distribuable de	1621 780.76 €
- Une somme de	247 846.50 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	0.55 €
- et le solde, soit	1373 934.26 €
au compte "Autres réserves"	

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 0.55 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

HC

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2016

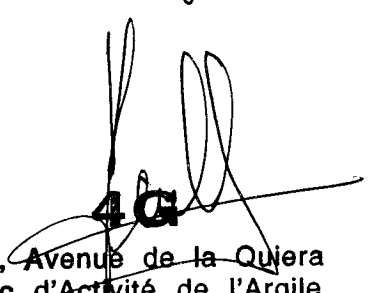
- Dividende global distribué :	400 560.00 €
soit, par titre :	0.80 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	400 560.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	400 560.00 €
soit, par titre :	0.80 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	400 560.00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Certifié conforme à
l'original.*


4G
460, Avenue de la Quiera
Parc d'Activité de l'Argile
105 Voie C
06370 MOUANS-SARTOUX
Standard : 04 92 92 59 00

HC

4G

Société Par Actions Simplifiée au capital de 901 260.00 €
Siège social : 460 avenue de la Quiera parc d'activité de l'argile
06370 MOUANS SARTOUX
507 603 496 RCS CANNES

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2019

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 402 059.49 € contre 268 875.43 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 49.53 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 1 096 407.28 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 5 887.53 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 525 274.90 € à 731 019.57 €, soit une progression de 39.17 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 2 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à -259 957.50 € contre -367 769.47 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 29.32 %.

Le résultat financier, d'un montant de 2 227 115.56 €, contre 400 431.90 € pour l'exercice précédent, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 1 967 158.06 €, contre 32 662.43 € au 31 décembre 2017.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -402 563.30 €, contre -5.51 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de -57 186.00 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 1 621 780.76 €, représentant 403.37 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en progression de 537.48 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 254 403.92 €, soit 94.62 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 1 621 780.76 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de	1 621 780.76 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	5093 277.98 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	0.00 €
- Soit un bénéfice distribuable de	1621 780.76 €
- Une somme de	247 846.50 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	0.55 €
- et le solde, soit	1373 934.26 €
au compte "Autres réserves"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2017

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	400 560.00 €
--------------------------------------	--------------

soit, par titre :	0.80 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	400 560.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	400 560.00 €
soit, par titre :	0.80 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	400 560.00 €

Remplacement commissaire aux comptes et suppléant

Suite à la démission de la Société Provence Expertise Audit représenté par Monsieur Cédric VERBORG, le commissaire aux comptes suppléant Madame Bénédicte BEAUCHAMPS DELHOMME se trouve commissaire aux comptes titulaire, et vous aurez à nommer un commissaire aux comptes suppléant.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président

certifié conforme à l'original

4G
 460, Avenue de la Quiera
 Parc d'Activité de l'Argile
 105 Voie C
 06370 MOUANS-SARTOUX
 Standard : 04 92 92 59 00